

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06 mai 2019 – 20 heures 15  
Mairie de MONTLEBON**

**Conseillers**

En exercice	17	L'an deux mille dix-neuf, le 06 mai,
Présents	17	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	17	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	00	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de mai.

**Date de convocation :** 30/04/2019

**Présents :** M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGE, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme E. JULLIARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

---

**20190506-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2019**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2019. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**20190506-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT**

Date	Tiers	Montant HT	Objet
19/04/2019	CELONA	596,00 €	Range-vélo
09/04/2019	INSTALL'NORD	2 075,00 €	Aménagement poste Annie NARDIN
09/04/2019	Mr BRICOLAGE	616,67 €	Salon de jardin
02/05/2019	MANUTAN	3 425,80 €	5° video-projecteur Ecole primaire
02/05/2019	MANUTAN	1 634,40 €	Video-projecteur Ecole maternelle

**20190506-03 Choix de l'Etablissement bancaire pour un nouvel emprunt**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique au Conseil municipal, qu'afin de réaliser des travaux de voirie, une somme de 150 000 € devra être empruntée.

Pour cela des demandes de simulations ont été faites auprès de 3 établissements bancaires : Crédit Agricole, Banque Populaire et Caisse d'Epargne ; sur 2 durées : 10 ans et 15 ans.

150 000,00 € - Durée 10 ans			
	Crédit Agricole	Banque Populaire	Caisse d'Epargne
Taux	0,89 %	1,20 %	0,77 %
Frais dossier	225,00 €		150,00 €
Total Intérêts	6 940,68 €	8 492,10 €	4 815,71 €
Intérêts + Frais	7 165,68 €	8 492,10 €	4 965,71 €
Echéances	Trimestrielles	Annuelle	Annuelle

  

150 000,00 € - Durée 15 ans			
	Crédit Agricole	Banque Populaire	Caisse d'Epargne
Taux	1,17 %	1,55 %	1,10 %
Frais dossier	225 €		150,00 €
Total Intérêts	13 766,03 €	17 114,70 €	10 972,50 €
Intérêts + Frais	13 991,03 €	17 114,70 €	11 122,50 €
Echéances	Trimestrielles	Annuelle	Annuelle

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, sauf Madame le Maire qui ne prend pas part aux votes :

- DECIDE de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne, sur une durée de 10 ans, pour un taux fixe annuel de 0.77 %, amortissement constant du capital et des frais de dossier équivalent à 0.10 % de l'emprunt ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt.

#### **20190506-04 Choix du prestataire pour le remplacement de l'Eclairage Public**

Monsieur Régis BINETRUY explique, que dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public de la commune, 2 devis ont été reçu en Mairie, de l'entreprise BALOSSI MARGUET et de l'entreprise LAB Daniel.

Le choix des lampadaires à rénover s'est porté en priorité sur les lampes à vapeur de mercure.

Les devis proposés sont les suivants :

	BALOSSI MARGUET SAS	LAB Daniel SARL
<i>Rue Bellevue</i>	4 775,00	5 366,73
<i>Rue de la Fruitière</i>	4 240,00	4 753,76
<i>Rue du Champ Violon</i>	1 605,00	1 619,97
<i>Rue des Seignes</i>	4 775,00	5 366,73
<i>Rue des Creux</i>	535,00	612,97
<i>Rue du Champ Prouvet</i>	1 315,00	1 354,25
<i>Rue du Gros Fourg</i>	1 605,00	1 838,97
<i>Rue du Champ Violon – horloge astronomique</i>	340,00	583,26
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>19 190,00</b>	<b>21 496,64</b>
<b>TVA</b>	<b>3 838,00</b>	<b>4 299,32</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>23 028,00</b>	<b>25 795,96</b>

Une demande sera faite à ENEDIS afin de mettre en demi-puissance les lampes de la rue de Neuchâtel pendant la nuit, et sur les nouvelles lampes dans l'état voté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BALOSSI MARGUET pour un montant de 19 190.00 € HT, soit 23 028.00 € TTC.

Ce devis sera revu à la hausse ultérieurement car il faudra ajouter la rénovation de 2 coffrets.

**20190506-05 Choix du prestataire pour le remplacement des fenêtres de l'Ecole et des brise-soleil**

Monsieur Régis BINETRUY rappelle au Conseil municipal le projet de changement de 18 fenêtres au groupe scolaire, ainsi que la pose de brise-soleils orientables. Pour cela, la Mairie a reçu 2 devis :

- Devis de la Menuiserie BOLE :
  - o Fenêtres = 31 256.16 € TTC
  - o Brise-soleils = 12 572.40 € TTC
- Devis des Fermetures Receveur Thierry :
  - o Fenêtres = 25 374.78 € TTC
  - o Brise-soleils = 17 761.15 € TTC

Les 2 devis ne présentent pas les mêmes caractéristiques quant au matériel, et manquent d'éléments. Il est donc proposé de faire une nouvelle demande de devis. La décision est ajournée.

**20190506-06 Choix du prestataire pour l'aménagement paysager de la cour de l'Ecole**

Dans le cadre de l'aménagement paysager de la cour de l'école, Madame Catherine ROGNON informe le Conseil municipal que la Mairie a reçu un devis de l'entreprise ATECH. Ces derniers proposent un mobilier composé de pots métalliques pouvant accueillir un arbre, encerclé par une banquette.

4 pots et 4 banquettes seront installés dans la cour, où 4 érables planes seront plantés, pour un montant total de 9 315.72 € HT, soit 11 111.30 € TTC.

Le Conseil d'école et les Parents d'Elèves ont donné leur aval pour ces modèles. Ce mobilier est aux normes pour le public scolaire.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

- 3 contres
- 4 abstentions
- et 10 pour.

Le projet et le devis sont acceptés à la majorité des membres présents.

**20190506-07 Plan de financement pour l'acquisition d'un 5° vidéoprojecteur à l'Ecole primaire**

Monsieur Fabien BEZ rappelle au Conseil municipal, que dans le cadre de l'acquisition d'un 5° vidéoprojecteur pour l'école primaire, un dossier de demande d'aides DETR sera déposé en Préfecture. Il convient pour cela de redéfinir un plan de financement.

Selon le devis de la société MANUTAN, Monsieur Fabien BEZ rappelle que l'achat comprend :

- un vidéoprojecteur interactif
- un ordinateur portable et une paires d'enceintes
- un tableau blanc
- le logiciel ActivInspire
- une solution murale pour le tableau blanc et le vidéoprojecteur
- le câblage nécessaire
- la livraison et l'installation

TOTAL : 3 425.80 € HT, soit 4 110.96 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- S'ENGAGE à financer l'acquisition d'un cinquième vidéoprojecteur pour l'Ecole primaire Vermot-Gaud pour un montant de 3 425.80 € HT
- SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :
  - o DETR (35 %) : 1 199.03 €
  - o Fonds Propres : 2 226.77 €

- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR.

#### **20190506-08 Plan de financement pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur à l'Ecole maternelle**

Monsieur Fabien BEZ rappelle au Conseil municipal, que dans le cadre de l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour l'école maternelle, un dossier de demande d'aides DETR sera déposé en Préfecture. Il convient pour cela de redéfinir un plan de financement.

Selon le devis de la société MANUTAN, Monsieur Fabien BEZ rappelle que l'achat comprend :

- un vidéoprojecteur avec sacoche et câblage
- un chariot de vidéoprojection
- un ordinateur portable
- un écran sur pied
- la livraison.

TOTAL : 1 634.40 € HT, soit 1 961.28 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- S'ENGAGE à financer l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour l'Ecole maternelle Vermot-Gaud pour un montant de 1 634.40 € HT
- SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :
  - o DETR (35 %) : 572.04 €
  - o Fonds Propres : 1 062.36 €
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR.

#### **20190506-09 Report de la créance de Monsieur GARNACHE**

Suite à l'Affaire portée en justice, entre la Commune de Montlebon et l'Indivision GARNACHE, il a été facturé la somme de 2 000 € à Monsieur GARNACHE. Celui-ci demande un report de sa créance, car la procédure est toujours en cours, et que le jugement du Tribunal de Grande Instance de Nancy rendra son délibéré le 16 mai prochain.

Il est proposé d'annuler la créance, pour lui refacturer ultérieurement.

Pour ceci, une Décision Modificative au Budget Communal doit être prise, afin d'augmenter les crédits au compte 673.

Il est donc proposé :

- une augmentation de 2 000 € au compte 673 – Annulation de Titre
- une diminution de 2 000 € au compte 022 – Dépenses imprévues

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- REJETTE la requête de Monsieur GARNACHE,
- DECIDE de ne pas annuler la créance et de demander à la Trésorière, Mme JACQUARD, de suspendre les relances pour le paiement de ladite somme jusqu'au jugement, qui aura lieu le 16 mai prochain. Le Titre de recettes ne sera donc pas annulé. La Décision Modificative n'est pas prise.

#### **20190506-10 Tirage au sort des Jurés d'Assises**

Résultat du tirage au sort :

- Mme TYRODE Annie épouse LOUBRY
- Mme PELLEGRINI Félicienne épouse BINETRUY
- M. SARAZIN Didier
- Mme KRAWIEC Christelle
- M. DEJARDIN Thomas
- M. FAIVRE Emmanuel

#### **20190506-11 Questions diverses**

- Inscriptions pour la tenue du scrutin des Elections Européennes du 26 mai 2019
- Invitation au 25 ans du FCMM – Samedi 18 mai à 18h au Stade
- Demande de subvention Association Amitié Franco Turque : pas de suite favorable donnée.
- Projet Terrain multi-sports – possibilité d'intégrer le projet dans le cadre du Contrat de Ruralité
- Invitation Rupture du Jeun – le 11 mai 2019 à 21h45
- Festival des musiques – 29 juin 2019
- Comité de pilotage Multi-Accueil – le 13 mai 2019 à 19h
- La Chorale Ladamisol remercie les membres du Conseil municipal pour leur implication lors du Festival des Chorales.

### **20190506-12 Prochain Conseil municipal**

Le prochain Conseil municipal est prévu le lundi 20 mai à 20h15. Ce conseil rapproché permettra de valider les prestataires pour les travaux du Terrain multisports et les travaux de voirie de Derrière le Mont, notamment.

**La séance est levée à 22h15.**

**Le Maire  
Catherine ROGNON**

